



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 29/09/2024

Reçu en préfecture le 29/09/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900176-20240929-DE24122-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 septembre 2024
Convocation du : 20 septembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt neuf septembre à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIE, Martine COBBAERT, Lahcem AIT EL HAJ, Philémon BRUNET, Hans LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Grégory PICKEU, Michel PLOUY, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Benjamin TISON-BEERNAERT

DE24.122

ADMINISTRATION MUNICIPALE
CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIÈRES
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Autorisation - Approbation

∞

- ❖ Vu le Décret 2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé
- ❖ Vu l'article R6143-3 du code de la santé publique
- ❖ Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des conseils de surveillance, avec ses missions, une composition et un mode de fonctionnement profondément renouvelés.

Suite à la démission de Monsieur Bernard HAESBROECK du poste de Maire, il convient aujourd'hui de désigner les deux représentants du Conseil Municipal qui siégeront au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Armentières.

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

Le vote sera réalisé à bulletin secret.

Il est demandé aux Présidents de groupe de présenter leurs candidats.

Liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » :

- Jean-Michel MONPAYS
- Catherine DE PARIS

Liste « Armentières en Tête » :

- Benjamin TISON-BEERNAERT
- Mélanie DEZEURE

Votants	: 35
Nuls	: 0
Blancs	: 6
Suffrages Exprimés	: 29

Liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » : 27 voix

Liste « Armentières en Tête » : 2 voix

Par conséquent, sont désignés pour siéger au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Armentières, Monsieur Jean-Michel MONPAYS et Madame Catherine DE PARIS.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Benjamin TISON-BEERNAERT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS
Maire

